

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216004341-20260921-DELIB68_26-DE

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLIN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER, Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame N. FLAMME ; Monsieur LUC ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Monsieur FOUSSARD ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER, Madame MC. FLAMME, Monsieur CHUETTE ; Monsieur VERCOUTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Monsieur LAMAAZI ; Madame BRETON ;

POUVOIRS :

Monsieur BOITEZ pouvoir à Monsieur FOUSSARD ; Madame TRAORE pouvoir à Madame PELTIER ; Madame DOURENS pouvoir à Monsieur LUC ; Madame CORFMAT pouvoir à Madame BRETON ;

ABSENTS :

Madame BARUMBWA ; Madame BIONAZ ;

Objet : création d'un emploi permanent sur le grade de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant

- la volonté de restructurer et de développer le service de la Police Municipale,
- qu'il est essentiel d'apporter un soutien à l'équipe déjà en place,
- l'activité croissante de ce service,
- que compte tenu de la volonté de renforcer les effectifs de la Police Municipale afin de veiller au bon ordre et à la tranquillité publique, il est proposé la création d'un emploi permanent de policier municipal, relevant de la filière Police Municipale,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent sur le grade de Gardien-Brigadier de la Police Municipale à temps complet à compter du 1er janvier 2027

**Le rapport de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal**

DELIBERE

Article 1 : CREER un emploi permanent sur le grade de Gardien-Brigadier à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	68/2026
Date de convocation :	14 septembre 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	27
Nbre de membres absents :	2
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	4
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés	

Le secrétaire de séance,
William FOUSSARD

Le Maire
Frank DERUEM

(Oise)

